

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Mallemoisson

Dossier n° PC 004 110 21 00005 T02

Date de dépôt : 03 avril 2024

Demandeur : Madame LIAUTAUD Lise

Pour : transfert d'un permis en cours de validité

Adresse terrain : La Combe à Mallemoisson (04510)

Référence cadastrale : A 760 et A 740

ARRÊTÉ - 2024 - 39

Accordant le transfert d'un permis de construire au nom de la commune

Le Maire de la Commune de MALLEMOISSON

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles approuvé le 8 octobre 2004,

Vu l'arrêté du 12 août 2021, accordant le permis de construire PC 004 110 21 00005 au nom de Madame LIAUTAUD Anne, pour la construction d'une habitation d'une surface de plancher de 117 m<sup>2</sup>, sur un terrain de 1585 m<sup>2</sup> situé lieudit « La Combe », 04510 MALLEMOISSON et cadastré A 760,

Vu l'arrêté du 06 juillet 2023, accordant le permis de construire modificatif PC 004 110 21 00005 M01 au nom de Madame LIAUTAUD Anne,

Vu la demande de transfert de permis délivré en cours de validité présentée le 03 avril 2024 par Madame LIAUTAUD Lise demeurant Le Vieux Village, 04510 MALLEMOISSON, et enregistrée par la mairie sous le numéro PC 004 110 21 00005 T02,

Vu le Règlement National d'Urbanisme,

ARRÊTE

**Article 1 :** Le permis de construire PC 004 110 21 00005 M01 est TRANSFERE à la Madame LIAUTAUD Lise.

**Article 2 :** Les articles 2 à 4 de l'arrêté du permis initial PC 004 110 21 00005 sont maintenus.

Le 17 avril 2024,

Le Maire,



Jean-Paul COMTE

*La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*